



**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

Envoyé en préfecture le 06/10/2023  
Reçu en préfecture le 06/10/2023  
Publié le 06 OCT. 2023  
ID : 050-200056885-20231006-DEL\_2023\_127-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Suite à la convocation du 29 septembre 2023  
le Conseil d'Administration s'est réuni le 3 octobre 2023  
à 18 h 00 Salle du Conseil Municipal de Cherbourg-en-Cotentin  
sous la présidence de la vice-présidente, Valérie VARENNE

**Présents :**

Mme VARENNE , Mme TAVARD , Mme AMBROIS , Mme HERY , M. FRANCOISE , Mme VILLETTE (CFDT Retraités), M. GERMAIN (Croix Rouge Française), Mme PETITET (Société Saint Vincent de Paul), Mme THEVENY (UDAF), Mme THOMAS (La Chaudrée)

**Excusés :**

Mme GRUNEWALD , Mme COUSIN (Conscience Humanitaire), M. LEFEBVRE (Femmes)

**Absents donnant procuration :**

M. ARRIVE (mandataire : Mme VARENNE), M. LEPOITTEVIN (mandataire : Mme TAVARD), Mme LE POITTEVIN (mandataire : Mme AMBROIS), M. LUCAS (FNATH) (mandataire : Mme THEVENY)

**Secrétaire de séance :** Isabelle VATINEL

N° DEL\_2023\_127

**Autorisation de signature de la convention du Fonds de Solidarité pour le Logement  
- Bail glissant - Année 2023**

En date du 22 février 2011, le Conseil d'administration du CCAS de Cherbourg-Octeville a donné son accord pour signer une convention avec le Conseil départemental de la Manche portant sur des mesures d'Accompagnement Social Individualisé (ASI) ainsi qu'un soutien au CCAS pour le développement d'une action de bail glissant.

Lors de la création du CCAS de Cherbourg-en-Cotentin en 2016, cette action a été poursuivie et le périmètre d'intervention des mesures qui s'y rapportent a été étendu à l'ensemble des territoires de la commune nouvelle de Cherbourg-en-Cotentin en 2019.

Jusqu'en 2021, ce partenariat s'est renouvelé d'année en année. A partir de 2022, les actions liées à l'ASI ont fait l'objet d'un appel d'offres lancé par le Conseil départemental de la Manche, et sont depuis mises en œuvre par un prestataire de celui-ci (le CDHAT) pour tout le territoire du Nord Cotentin.

Le Conseil départemental a toutefois souhaité maintenir avec le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin un partenariat relatif à l'action de bail glissant. Si ce dispositif n'est pas très sollicité sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin, il est complémentaire aux actions portées par le CCAS de Cherbourg-en-Cotentin (commission santé habitat, traitement des situations d'incurie, prévention des expulsions locatives, etc.) et il semble pertinent de renouveler pour 2023 la convention de partenariat entre le CCAS et le Conseil départemental de la Manche autour de cette action.

**Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident :**

- d'approuver les termes de la convention de partenariat liant le Centre Communal d'Action Sociale de Cherbourg-en-Cotentin et le Conseil départemental de la Manche relative au fonds de solidarité pour le logement du Département de la Manche sur l'action « bail glissant » pour l'année 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention, ainsi que tout document afférent à sa mise en œuvre.

ESRS 2023 0 0

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le

ID : 050-200056885-20231006-DEL\_2023\_127-DE

Pour le Président  
La Directrice

Publié par délégation, 

Isabelle VATINEL

PJ : 1